

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué le 13 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Quorum : 8

Votants : 14

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, GRELET Nicolas, GICQUEAU Emilie, GOUNORD Olivier, DIXNEUF Séverine, BREMAUD Damien, FONTENEAU Corinne, POUPIN Loïc, BARRAUD Cédric, VIGNERON Céline, COUTAND Anaëlle

MARQUET-SIMONNET Céline donne pouvoir à POUPIN Loïc et LOIZEAU Anthony donne pouvoir à GRELET Nicolas

Absents ou excusés :

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle

**D2024032609 - Vote des subventions aux associations 2024**

Madame le Maire explique que les associations communales participent activement à la vie de la commune. Afin de leur permettre de développer leur activité, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2024.

Vu les demandes de subventions déposées à la mairie pour l'année 2024 et les projets présentés par les associations de la commune,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- DECIDE de verser aux Associations de la Commune pour l'exercice 2024 les subventions ci-dessous :

Association	Décision du conseil municipal	Association	Décision du conseil municipal
L'Avand'hier	350,00 €	L'APEL	800,00 €
Jeunes farfadets	2 000,00 €	Farfadets foot	1 500,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le

Fait à Saint Paul en Pareds le 26 mars 2024

BOURMAULT Christelle, secrétaire de séance

Bénédicte GARDIN, Maire.